



# Mon bailleur HLM m'accuse de vandalisme

Par **Titi90\_**, le **04/12/2024** à **11:09**

Bonjour,

J'ai accidentellement cassé une arriv e d'eau dans mon immeuble, inondant donc l'immeuble, le contexte  tant que des ouvriers sont venu faire des travaux dans l'apr s midi et ont bidouill  les tuyaux d'eau et ont meme coup  l'eau dans nos logement en fin d'apr s midi sans pr venir et sans la remettre, je ne m'en rend compte qu'a 22h apr s le sport, fatigu  j'ai appel  le gardien d'astreinte pour lui demander d'envoyer quelqu'un r parer mon arriv e d'eau, il m'a dit qu'il y avait rien a faire et d'attendre demain, alors que la voisine du haut a eu la bonne surprise de retrouv  aussi son eau coup  vers 21h et a r ussit   convaincre le gardien d'appeler un technicien d'astreinte.

Suite    a le ton est mont  et des insultes on  t   chang es (ce n'est pas la premi re fois qu'il se montre incomp tent, il avait d j    oublier   de notifi  les ouvriers de changer mon chauffe-eau ainsi que celui des 2 autres locataires sur 9 quand la carte m re de TOUS les chauffe-eaux de l'immeuble ont saut s   cause d'une panne  lectrique, 6 jours a l'eau froide en F vrier... Enfin bref)

Ensuite j'ai essay  d'aller "r parer" l'arriv e d'eau moi meme mais les ouvriers du l'apr s midi on pos  un syst me de fortune avec des tuyaux en genre de plastique, et le technicien d'astreinte du soir qui a r par  l'eau chez ma voisine a lui aussi fait un syst me  a l'arrache   selon elle, et il aurait aussi cass /endommag  une petite piece pendant son op ration vers 21h30, il l'a apparemment r par  et lui a dit qu'il repasserai demain histoire de faire quelque chose de plus propre

j'ai simplement essay  d'ouvrir la vanne (avec un peu de force effectivement, elles sont dures a tourner, peu  tre a cause d'une trop haute pression je ne sais pas), sur le tuyaux et il m'a explos  dessus, propulsant aussi un morceau de plomberie dans la tete,  a va je m'en tire avec un vilaine bosse mais rien de grave. Plus tard en parlant avec un voisin du bas un peu bricoleur, selon lui il est possible que les ouvriers de l'apr s midi ou le technicien du soir n'ai pas compl tement expuls  l'air dans les tuyaux et donc la pression  tait bien plus forte qu'elle  tait cens   tre normalement

Il y a eu une  norme fuite, l'eau a coul  sous haute pression pendant 15min et c'est incrust  dans les plafonds etc, certains locataires vont probablement devoir  tre relog s. Les pompier et la police ont  t  appel s et la voisine m'ayant vu trifouill  dans les arriv es d'eau du couloir a dit que c' tait de ma faute.

Apr s l'arriv  des pompier et 2 bonnes heures de nettoyage dans tout les appartements j'ai entendu 2 employ es de l'office HLM a l'entr e dire que le bailleur HLM ne payera rien, que

c'est de ma faute, que j'ai du taper dessus avec une batte ou je ne sais quoi, et que je devrais payer pour tout les dégâts et la somme semble être colossale

J'ajoute que l'intervention des techniciens de l'après midi n'était absolument pas prévu, pas un mot de l'office HLM pour prévenir de l'intervention ou pour nous prévenir que l'eau sera coupé rien

Que puis-je faire ? Quid de l'assurance habitation/responsabilité civil ?

Merci d'avance

Par **Pierrepaulejean**, le **04/12/2024 à 11:33**

Bonjour

vous n'êtes pas autorisé à intervenir sur un élément d'équipement commun :: votre responsabilité est engagée

faites une déclaration de sinistre à votre assurance responsabilité civile

Par **Isadore**, le **04/12/2024 à 16:26**

Bonjour,

Le vandalisme implique d'avoir l'intention de porter volontairement atteinte aux biens d'autrui. De ce que vous décrivez vous ne semblez pas avoir voulu causer des dégâts mais simplement rétablir l'eau chez vous.

Cependant votre responsabilité civile est engagée car c'est bien vous qui avez causé le dégât des eaux. Comme le conseille Pierrepaulejean, faites une déclaration à votre assureur.

Par **Lingénu**, le **04/12/2024 à 17:48**

Bonjour,

Le bailleur peut vous reprocher d'avoir imprudemment manipulé une installation commune mais vous pouvez aussi lui reprocher de vous avoir laissé sans eau sans aucune information. Dans cette affaire il y a matière à discuter. Il y a manquement à l'obligation du bailleur de faire jouir paisiblement les locataires de la chose louée.